



## Saison 2021/2022 Procès-Verbal N°3

# Comité Directeur

## Réunion du Lundi 23 Août 2021

---

**Présidence :** Nicolas POTTIER.

---

**Présents :** Claude BARRÉ, Joël BÉASSE, Geneviève CHARRIER, Yann CHAUVEL, Christophe CHESNAIS, Jean-François DELALANDE, Dominique GARANGER, Marie-Claude HOUDAYER, Benoît LEFÈVRE, Pascal PINÇON, Pierre MONNIER, Stéphanie PETTIER, Jean-Noël PICOT et Alain QUINTON.

---

**Assistent à la réunion :** Mickaël DUPIN (Directeur Administratif),  
Mathieu AIRAULT et Arnaud BULENGER (Conseillers Techniques).

---

**Absents excusés :** Vincent CALLICO, Michel ÉLOY, Gérard PELOUIN, Pascal PERRET, Fabrice GUILLOCHIN (Président CDA),

La séance est ouverte à : 18h30

Le Comité Directeur informé du décès de Gilles SEPTCHAT, Président par intérim du District de Football de la Sarthe, souligne la perte d'un grand serviteur du football et adresse ses sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au District de Football de la Sarthe.

Le Comité Directeur informé du décès de :

- Nicolas ROUSSEAU joueur de l'USC Pays de Montsûrs,
- Georges SASSIER ancien Président du club de ST Gemmes Sports,
- Patrick LEGENDRE ancien dirigeant de l'AS Meslay du Maine,

présente ses sincères condoléances aux familles et aux clubs concernés.

Le Comité Directeur est ravi et félicite :

- Nicolas POTTIER pour sa nomination à la présidence de la Commission Fédérale du Développement des Nouvelles Pratiques.
- Benoît LEFÈVRE pour sa nomination à la vice-présidence de la Commission Fédérale du Bénévolat et de la Mixité.
- Christophe CHESNAIS pour sa reconduction à la Section « Lois du jeu – Réclamations – Appels » de la Commission Fédérale des Arbitres.

Afin de respecter les consignes sanitaires, le Comité Directeur décide que toute personne qui souhaite entrer dans les locaux du District devra présenter un pass sanitaire valide. Cette décision qui entre en vigueur à compter du Mardi 24 Août s'applique aux salariés, aux membres du Comité Directeur ainsi qu'à ceux des différentes Commissions, aux arbitres et aux observateurs, aux stagiaires des différentes formations, aux intervenants extérieurs et aux visiteurs.

## ORDRE DU JOUR

Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe CHESNAIS.

- Informations Fédération.
- Informations Ligue.
- Informations District :
  - Reprise des championnats.
  - Nouvelles pratiques.
  - Point licences.
  - Tournoi des 4 régions.
  - Assemblée Générale.
  - Budget prévisionnel 2021-2022.
  - Résultat de l'exercice au 30/06/2021.
  - Validation des provisions 30/06/2021.
  - Divers.
- Questions Diverses.

### 1 - PROCÈS- VERBAUX

- Procès-verbal n°1 du Comité Directeur du 15 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents moins 1 voix (1 voix contre : Benoît LEFÈVRE)
- Procès-verbal n°2 du Bureau du Comité Directeur du 30 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - FÉDÉRATION

- Courriel du 2 Juillet de Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur : Monsieur Philippe LE YONDRE, membre élu du bureau exécutif de la LFA, désigné comme référent du District.
- Courrier en date du 21 Juillet de Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur : Attribution d'une subvention de 10 000 euros par l'Agence Nationale du Sport (ANS).
- Le Comité Directeur prend connaissance des communications suivantes :
  - Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (réunion du 29 juillet 2021) : FAFA Emploi ES Bonchamp (Création d'un poste de Responsable Sportif - Recrutement de Monsieur HUCHEDE Willy).
  - Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (réunion du 29 juillet 2021), FAFA Emploi AS Laval Bourny (Création d'un poste de Responsable Sportif - Recrutement de Madame CARRE Solenne).
- Courriel en date du 23 Juillet de la Ligue du Football Amateur. Pris connaissance du document « Retour au jeu ».
- Lundi 26 juillet 2021 : Ligue de Football Amateur – reçu la newsletter du Football Amateur hors-série de Juillet 2021.

### 3 - LIGUE

- Pris connaissance des Procès-Verbaux des diverses réunions du Comité de Direction et du Bureau Exécutif.
- Courriel de Lionnel DUCLOZ en date du 28 Juin faisant un état récapitulatif de la mise à disposition des techniciens du District auprès de la Ligue des Pays de la Loire au cours de la saison 2020-2021.
- Courriel en date du 15 Juillet : Organigramme de la Ligue des Pays de la Loire.
- Week-end des bénévoles aura lieu les 25 et 26 Septembre à Clairefontaine. 49 invités pour la Ligue des Pays de la Loire.
- Courriel en date du 18 Août de l'IR2F : Organisation du Module U9 qui aura lieu les Jeudi 26 et Vendredi 27 Aout 2021 à LAVAL. L'encadrement sera assuré par Mathieu AIRAULT et Kévin GENISSEL.
- ASSURFOOT du groupe Generali est désormais l'assureur de la Ligue des Pays de la Loire.
- Cette année la remise du Label Régional aura lieu en Mayenne.

### 4.1 – Reprise des Championnats :

- La reprise des Championnats aura lieu à la date prévue c'est-à-dire le Dimanche 12 Septembre. Nicolas POTTIER décide d'une réunion en urgence avec tous les clubs ayant engagé une équipe en D4. La visioconférence se tiendra ce Jeudi 26 Août.  
Le Comité Directeur acte le principe de permettre aux clubs qui ont engagé une équipe en D4 de demander le report de la première journée s'ils rencontrent des problèmes d'effectifs liés au pass sanitaire. Une décision définitive interviendra après cette consultation des clubs.
- Courriel en date du 20 Août de Mr Pierre BAINARD, secrétaire du FS Champgenêteux, informant le District que le club ne s'inscrit pas en Championnat Départemental 3 pour la saison 2021-2022.

#### Conséquence :

Le Comité Directeur se réfère à la décision du Procès-Verbal du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football en date du 6 Mai 2021 et rappelée dans le Procès-Verbal du 4 Juin dernier : « Application – relatif au retour à la structure initiale des championnats », et décide d'informer le club de l'AS MESLAY DU MAINE 3 qui accède à la D3.

- Le Comité Directeur adopte la proposition de la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions concernant la composition des groupes de D3 (voir annexe 1).
- Communiqué de presse en date du 31 Juillet de la Fédération Française de Football concernant le pass sanitaire. (Voir Annexe 2).
- Publication des décisions sanitaires du Ministère des Sports <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-9-aout-2021/>
- Publication du protocole sanitaire de la Fédération Française de Football ce lundi 17 août concernant les compétitions régionales et départementales. <https://mayenne.fff.fr/simple/ligue-districts-le-protocole-dorganisation-des-competitions/>  
[Compétitions : les protocoles de reprise \(fff.fr\)](#) et la fiche de synthèse [Présentation PowerPoint \(fff.fr\)](#)
- Communiqué en date du 9 Août de la Ligue des Pays de la Loire concernant le pass sanitaire pour la population arbitrale. (Voir Annexe 3).
- En accord avec la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité Directeur décide qu'il n'y aura qu'un seul arbitre officiel (central) sur les rencontres de D1 pour cette saison 2021-2022.

### 4.2 – Nouvelles Pratiques :

- L'organisation des journées de découvertes des nouvelles pratiques est maintenue.
  - Samedi 4 Septembre aux Bizeuls à Ernée.
  - Samedi 11 Septembre à la Balastière à Château Gontier.

### 4.3 – Point sur les licences :

- À la date du 22 Août, le nombre de licenciés est de 8424 soit une baisse d'environ 10% par rapport à la même date de la saison dernière.

### 4.4 – Tournoi des 4 régions :

Compte rendu de Jean François DELALANDE. Remerciements.

- Cette nouvelle formule liée aux conditions sanitaires était très innovante en raison de son déroulement qui s'est tenu en distanciel pour les 4 régions. Cette organisation en partenariat avec Laval Virtual s'est très bien déroulée. Jean François souligne le très bon comportement des 6 garçons retenus pour ce tournoi.
- L'année prochaine, le tournoi se déroulera en Ukraine. Les joueurs nés en 2006 y participeront.

#### 4.5 – Assemblée Générale :

- Questions éventuelles des membres de l'Assemblée Générale :
  - Le Président note que des membres de l'Assemblée Générale ont pu ne pas avoir connaissance de la date de l'Assemblée en temps utile pour poser des questions dans le délai de 30 jours (cf article 12.5.2 des Statuts du District) avant ladite Assemblée.
  - Il est toutefois rappelé que cette date était notamment mentionnée dans le Procès-verbal du Comité Directeur en date du 29 Juin 2021 et publié le 12 Juillet 2021.
  - Après échange, le Comité Directeur juge profitable aux membres de l'Assemblée Générale de décaler la date du dépôt des questions au Vendredi 10 Septembre et adopte cette résolution à la majorité (1 voix contre : Benoît LEFÈVRE).

##### Précisions juridiques :

- Techniquement, les Statuts permettent aux membres de l'Assemblée Générale de poser des questions 30 jours avant l'Assemblée Générale.
- Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.
- Et dans le même temps, la convocation peut être transmise aux membres à J-15. (Statuts-types Fédération Française de Football), il peut arriver que la convocation de l'Assemblée Générale (J-15 par exemple) arrive après le délai pour poser une question à l'Assemblée Générale.

##### Cependant :

- Les questions peuvent être posées tout au long de l'année, de J-30 à J-365 (pour schématiser).
- Les Statuts ne mentionnent pas d'appels à question.
- Enfin, il y a été publié la date de la future Assemblée Générale dans un Procès-Verbal publié le 12 Juillet 2021.
- Il n'y a pas de non-conformité.

#### 4.6 – Intervention du Trésorier :

- Présentation du résultat de l'exercice au 30/06/2021.
- Présentation du budget prévisionnel 2021-2022.
- Présentation des provisions 30/06/2021. Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité des membres présents, les sommes portées aux provisions sous réserves de l'avis des commissaires au compte.
- Lettre d'information en date du 29 Juillet de l'URSAF des Pays de la Loire concernant « L'aire Covid-19 » à déduire du paiement des prochaines échéances.

#### 4.7 – Divers :

- Remise du Label Régional au FC de L' AISNE le Samedi 2 Octobre.
- Reçu un questionnaire « enquête emploi » du Comité National Olympique Français.
- Service civique, appel à candidature : [Offre de mission Service civique en club pour jeune de 18 à 25 ans – DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE \(fff.fr\)](#)
- Christophe CHESNAIS et Mickaël DUPIN participeront le Lundi 6 Septembre à une réunion organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif concernant le Pass'Sport. [Le CNOSF se mobilise pour la réussite du Pass'Sport - \(franceolympique.com\)](#)
- Achat de quatre chariots pour le stockage des ballons pour les sections sportives dont deux sont pris en charge par la Ligue des Pays de la Loire.
- Achat d'un ordinateur portable pour les besoins de la fonction liée au poste de secrétaire général.
- Mise à jour des feuilles d'indemnisation liées aux déplacements autres que ceux pour les réunions. Demande de création d'une note explicative.
- Stage de rentrée des arbitres du District aura le Samedi 4 et le Dimanche 5 Septembre au siège du District de la Mayenne de Football.

#### 4.8 – Techniciens :

##### **Arnaud BULENGER**

- Envoi du calendrier 2021-2022 des actions techniques de l'Équipe Technique Départementale.
- Mise à disposition sur le site du District de la brochure technique pour la saison 2021-2022. [Brochure technique 2021/2022 Formation des éducateurs et détections – DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE \(fff.fr\)](http://www.fff.fr)
- Réunion de l'Équipe Technique Départementale élargie le Lundi 05 Juillet à 18h15 au District pour un bilan des formations, un point sur les actions de détections/sélections.

#### 4.9 – Communication :

- Nicolas POTTIER (le 14 Juillet), Stéphanie PETTIER (19 Juillet, Christophe CHESNAIS (21 Juillet) et Arnaud BULENGER (17 Août) ont participé à l'émission « La Mayenne Olympique » sur France Bleu Mayenne. Retrouvez ces interviews sur le podcast de l'émission.

### 5 - TOUR DE TABLE

- Dominique GARANGER :
  - Informations liées à la cotisation pour l'adhésion à l'UNAF53.
  - Inquiétudes sur le taux de renouvellement des arbitres.
- Joël BÉASSE :
  - Fait un point sur le nombre d'équipes futsal inscrites à cette date.
  - Stage des arbitres futsal se tiendra le Samedi 25 Septembre au siège du District de la Mayenne de Football.
- Benoît LEFÈVRE :
  - Informe le Comité Directeur qu'il ne souhaite pas poursuivre sa fonction de référent, au sein du District, du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD). Le Comité Directeur prend acte de cette décision.
  - Informe le Comité Directeur de l'activité de la Commission Régionale de la Formation des Dirigeants.
  - Conteste la décision prise au point 4.5 de ce Procès-Verbal et demande si le Comité Directeur peut déroger aux Statuts. (voir explications au point 4.5)
- Jean Noël PICOT :
  - Question sur la mise en place du pass sanitaire. La question va être remontée via la boîte à question mise en place.
  - Demande qu'une information soit faite sur l'assurance liée à la licence. Son champ de couverture est très important et ne nécessite pas obligatoirement de contracter une autre assurance.
- Yann CHAUVEL :
  - Informations liées à la cotisation à l'Amicale des Éducateurs.
  - Projet de création d'une équipe de foot à 8 commune entre l'Amicale des Éducateurs et de l'UNAF 53.

Prochaine réunion du Comité Directeur : Mardi 21 Septembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.30

Le Président du District



**Nicolas POTTIER**

Le Secrétaire Général



**Christophe CHESNAIS**



Saison 2021/2022  
Procès-Verbal N°3

**Comité Directeur**  
Réunion du Lundi 23 Août 2021

# Annexe 1

**District de Football de la MAYENNE**  
**Composition des groupes 2021-2022**

**DÉPARTEMENTAL 3**

GROUPE A	
1	ARON US 3
2	AVERTON ES
3	CHANTRIGNÉ US 2
4	CHARCHIGNÉ AS
5	FC DE L' AISNE 2 (JAVRON)
6	GRAZAY AS
7	MARCILLÉ LA CHAPELLE ES
8	PAYS DE JUHEL US 2
9	ST FRAIMBAULT AJS
10	ST PIERRE DES NIDS AS 2

GROUPE B	
1	BALLÉE AS 2
2	CHÂTRES LA FORET AS
3	ÉVRON CA 3
4	FORCÉ US 2
5	LA CHARNIE FC
6	MAISONCELLES ES
7	MESLAY AS 3 *
8	MONTSÛRS USCP 2
9	PARNÉ S/ROC AS
10	VAIGES AS 2

\*(Remplacement de CHAMPGÉNÉTEUX FS) 23/08/21

GROUPE C	
1	ARGENTON AS
2	AZÉ ES 2
3	CHÂTEAU GONTIER ANC. 4
4	CHÂTEAU GONTIER FC 3
5	GREZ EN BOUÈRE AS
6	MÉNIL FC 2
7	SC ANJOU 2 (Coudray)
8	ST DENIS D'ANJOU US 2
9	ST FORT AS
10	VILLIERS CHARLEMAGNE US 2

GROUPE D	
1	ATHÉE US
2	BALLOTS US
3	BOUCHAMPS LES CRAON AS
4	CONGRIER AS
5	CUILLÉ ST POIX A.
6	LA CHAPELLE CRAONNAISE AS
7	LAIGNÉ-LOIGNÉ ATH.3
8	RENAZÉ-ST SATURNIN 2
9	S.O.M 2 (St Aignan s/ Roè)
10	SIMPLÉ-MARIGNÉ US

GROUPE E	
1	AHUILLE A 2
2	BEAULIEU S/ OUDON ES
3	COURBEVEILLE CS
4	LAVAL BOURNY AS 3
5	LAVAL MAGHREB JS 2
6	L'HUISSERIE ASL 3
7	MÉRAL-COSSÉ US 3
8	MONTIGNÉ ASL
9	QUELAINES ES 2
10	RUILLÉ-LOIRON FC 2

GROUPE F	
1	ARGENTRÉ US 2
2	CHAILLAND Sports
3	CHANGÉ US 5
4	JUVIGNÉ USB
5	LAVAL ASPTT 2
6	LE GENEST US 2
7	LOUVERNÉ Sports 3
8	PORT BRILLET SCL
9	ST GERMAIN FX 2
10	ST PIERRE LA COUR US 2

GROUPE G	
1	DÉSERTINES US
2	ERNÉE 4
3	FOUGEROLLES DU PLESSIS US 2
4	LA BACONNIÈRE AS 2
5	LA DORÉE AS
6	LANDIVY PONTMAIN FC 2
7	LARCHAMP-MONTAUDIN FC
8	LE BOURGNEUF AS 2
9	MONTENAY ASO 2
10	ST PIERRE DES LANDES 2

GROUPE H	
1	ALEXAIN - BIGOTTIÈRE US
2	AMBRIÈRES-CIGNÉ FC 3
3	ANDOUILLÉ AS 2
4	BRECE Sports
5	COMMER EB
6	CONTEST ST BAUELLE AS 3
7	OISSEAU AS
8	PARIGNÉ S/BRAYE US
9	ST GEORGES BUTTAVENT V. 2
10	ST OUEN DES TOITS H. 3 *

\*(Remplacement de GORRON AS 3) 25/08/21



Saison 2021/2022  
Procès-Verbal N°3

**Comité Directeur**  
Réunion du Lundi 23 Août 2021

# Annexe 2





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### VACCINATION ET PASS SANITAIRE POUR LE RETOUR AU FOOT

La Fédération Française de Football est heureuse d'annoncer que les compétitions amateurs Séniors reprendront en août pour les Championnats Nationaux, puis à partir du week-end du 28 et 29 août pour la Coupe de France, avant de se poursuivre courant septembre avec le retour des compétitions régionales et départementales. Cette reprise attendue est rendue possible par la mise en place du Pass Sanitaire dès les premiers entraînements et matches de la saison, un pass dont l'unique objectif est la protection des pratiquants et pratiquantes ainsi que de l'ensemble des acteurs du football amateur, bénévoles, encadrants, parents et dirigeants.

L'application de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire ; il sera impossible d'y déroger. Elle concernera l'ensemble des fédérations sportives françaises. Le Pass Sanitaire sera donc requis pour pouvoir jouer au football et accéder aux vestiaires ainsi qu'aux tribunes avant chaque entraînement ou chaque match de compétition.

Pour rappel, le « Pass Sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- Un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale
- Un test négatif de moins de 48h
- Un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19

Le Pass Sanitaire est d'ores-et-déjà obligatoire pour la pratique des séniors et pour les encadrants adultes quelle que soit leur équipe, sénior ou jeunes. Le pass sera mis en place le 30 septembre pour les jeunes joueurs de 12-17 ans. Les moins de 12 ans sont exempts de cette mesure.

La FFF a d'ores-et-déjà envoyé le protocole concernant les championnats nationaux aux représentants des clubs.

La FFF, après concertation avec la LFA, les Ligues et Districts publiera le protocole pour les coupes, compétitions régionales et départementales dans les prochaines semaines avant la reprise des compétitions régionales.

#### **Noël Le Graët, Président de la Fédération Française de Football**

« Nous sommes conscients que le pass sanitaire est une contrainte supplémentaire pour nos licenciés et nos clubs. Mais cette mesure apparaît aujourd'hui comme la solution la plus sûre pour reprendre le football en protégeant au mieux nos pratiquants et pratiquantes. Leur santé est notre priorité. La mise en place du pass sanitaire permet également au football, et au sport français en général, de participer, à son niveau, à l'effort collectif dans la lutte contre la Covid-19 et au retour progressif à la vie normale. C'est pourquoi j'encourage vivement l'ensemble des licenciés de la FFF à aller se faire vacciner. Le football et les terrains nous ont manqué, faisons-en sorte que cela n'arrive plus ».

Paris, le 31 Juillet 2021

#### FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Saison 2021/2022  
Procès-Verbal N°3

**Comité Directeur**  
Réunion du Lundi 23 Août 2021

# Annexe 3



LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

## Communiqué du lundi 9 août 2021

Mesdames, Messieurs les Arbitres

Nous sommes tous impatients de reprendre la nouvelle saison et vous êtes plus de 900 arbitres à avoir déjà renouvelé votre licence.

Au vu de la situation sanitaire actuelle et des décisions législatives, nous vous demandons de respecter le protocole suivant :

- Tout arbitre officiant, âgé de plus de 18 ans, doit posséder le pass sanitaire :
  - Soit avoir une attestation de vaccination à condition que la personne dispose d'un **schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale**, soit
    - 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
    - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Johnson & Johnson) ;
    - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
  - Soit avoir réalisé un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou TAG (test antigénique) 72 heures maxi avant le jour du match et/ou entraînement, dont le résultat s'est avéré négatif.
  - Soit avoir le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- Si pour une désignation, vous n'êtes pas en mesure de présenter ce pass sanitaire, vous devez prévenir votre centre de gestion au plus tard 48 heures avant la rencontre.

Nous comptons sur votre sens du Collectif pour respecter cette obligation.

Nous vous remercions par avance pour votre implication dans ce processus qui facilitera pour les instances et les Clubs la gestion de cette situation problématique.

Bonne saison et à bientôt.

